



Révision d'un loyer commercial

Par **sarda**, le **02/02/2008** à **10:42**

Nous avons acquis les murs d'une épicerie de village dont le loyer s'élève à 107 euros mensuels, ou 320 euros par trimestre, ou 1280 annuels. Cette somme nous paraît bien maigre, et de surcroît, amputée de 330 euros d'impôt foncier.

Elle a été fixée il y a 12 ans, et durant les 21 années précédentes elle était de 1100 euros. Pour imaginer un prix raisonnable, quel serait-il si l'on avait appliqué, depuis 1975, les 11 révisions triennales légales, en partant de 1100 euros (soit 7200 francs de l'époque).

En vous remerciant Georges

Par **xilef**, le **14/02/2008** à **00:59**

Bonsoir,

En allant sur le site PAP de particulier à particulier), vous pouvez faire vous même le calcul rubrique "calcul du nouveau loyer"...